

## Point 4

✓ Pour information

### LE PRIX DE CGLU POUR LA PAIX

#### Résumé et recommandations

Le Prix de CGLU pour la paix attire l'attention du public international sur les gouvernements locaux qui mettent en œuvre des initiatives fortes pour assurer un développement durable et pacifique. Les gouvernements locaux qui ont mis en œuvre une approche innovante et à fort impact pour la construction de la paix et la création du dialogue peuvent être nominés. En plus de l'exposition et de la reconnaissance mondiale, le gouvernement local gagnant reçoit une récompense financière pour renforcer ses projets de paix et/ou pour faciliter les échanges d'apprentissage avec d'autres gouvernements locaux confrontés à des défis similaires.

Le prix vise également à contribuer à une pleine reconnaissance du rôle important, mais souvent négligé, des gouvernements locaux en tant qu'acteurs de la construction de la paix qui s'efforcent de créer ou de maintenir le dialogue, générant ainsi une approche plus efficace de la résolution des conflits, et constitue un instrument essentiel de l'Agenda pour la paix de CGLU, permettant de mettre en valeur les gouvernements locaux et régionaux en tant qu'espaces de paix.

Ce document présente le processus suivi pour la troisième édition du Prix de la Paix de CGLU.

#### L'Assemblée générale est invitée à :

1. **Prendre note** du processus et des finalistes du prix.
2. **Encourager** les membres à diffuser l'information concernant le prix et les initiatives présentées.

#### Contexte

1. Dans les situations de conflit, les gouvernements locaux ont un rôle important à jouer : ils doivent s'assurer que la prestation de services aux citoyen·ne·s est en place malgré le contexte difficile, et ils doivent promouvoir et faciliter la paix comme alternative aux conflits violents. Soutenue par CGLU et ses membres, cette édition du Prix pour la Paix a été rendue possible grâce aux contributions, tant financières que de contenu, de l'Association des gouvernements locaux d'Afrique du Sud (SALGA), de la ville de La Haye, de VFonds, de l'ONG néerlandaise PAX et de VNG International, dans le cadre du Conseil politique de CGLU sur les opportunités pour toutes et tous, la culture et la diplomatie des villes : les clés du développement durable et de la paix.



2. Le prix suscite l'attention du public international en mettant en lumière les initiatives inspirantes des gouvernements locaux du monde entier pour assurer un développement durable et pacifique. Le prix vise également à créer une plateforme d'échange et d'inspiration.
3. En plus de l'exposition et de la reconnaissance mondiale, le gouvernement local gagnant recevra un prix financier pour renforcer ses projets de paix et / ou faciliter les échanges d'apprentissage avec d'autres gouvernements locaux confrontés à des défis similaires.

### **Le jury**

4. Le jury du prix de CGLU est composé de représentant·e·s du monde des gouvernements locaux et de la prévention des conflits/de la construction de la paix :
  - **M. Wim Deetman**, Pays-Bas, ancien maire de La Haye, ancien président de la Commission de CGLU sur la diplomatie des villes
  - **M. Jerome Gama Surur**, Sud-Soudan, ancien gouverneur d'Eastern Equatoria
  - **Mme Katarina Kruhonja**, Croatie, militante pour la paix et directrice du Centre pour la paix, la non-violence et les droits humains
  - **M. Tarik Kupusović**, Bosnie-Herzégovine, ancien maire de Sarajevo
  - **Prof. Janne Nijman**, Pays-Bas, présidente de l'Institut T.M.C. Asser, professeure d'histoire et de théorie du droit international à l'Université d'Amsterdam
  - **Prof. Thulisile Nomkhosi Madonsela**, Afrique du Sud, professeure de justice sociale à Stellenbosch

### **Le processus**

5. L'édition 2022 du Prix de CGLU pour la Paix a été officiellement lancée en décembre 2021 à La Haye. Ce lancement a marqué le début de la période de candidature pendant laquelle les gouvernements locaux éligibles pouvaient soumettre leurs initiatives. Le prix peut être décerné aux gouvernements locaux qui travaillent eux-mêmes pour la paix et la résolution des conflits dans leur propre région, ou qui fournissent une assistance positive aux gouvernements locaux dans les zones de conflit et les zones fragiles, ce qui inclut les situations pré et post-conflit, mais aussi les zones qui ont connu la paix pendant des décennies. Le prix est décerné à un gouvernement local en tant qu'institution, et non à des individus. Il peut arriver que des gouvernements locaux travaillent ensemble sur une initiative de paix, et dans ce cas, le prix pourrait leur être décerné conjointement. Il peut s'agir, par exemple, de la coopération entre un gouvernement local touché par un conflit et sa ville partenaire extérieure. Le prix pour la paix est ouvert à tout gouvernement infranational qui relève de l'interprétation propre à CGLU du terme « gouvernement local ». Cela signifie qu'un gouvernement local est un gouvernement infranational défini comme tel par la constitution ou la législation de son pays. Toute initiative proposée doit avoir eu lieu, au moins partiellement, au cours des trois années précédant la candidature.
6. Les gouvernements locaux peuvent soumettre leur candidature en utilisant un formulaire de candidature standardisé, et ajouter des annexes sous forme de photos et/ou de vidéos. Les candidatures ont d'abord été examinées par le comité d'évaluation technique. Ce comité assure la vérification des candidatures solides, collecte des informations supplémentaires si nécessaire et évalue toutes les candidatures sur la base des critères suivants :
  - L'impact et l'efficacité de l'initiative en faveur de la paix - comment a-t-elle favorisé la paix dans la communauté - **25 points**.
  - Le potentiel de reproduction ou d'apprentissage de l'initiative pour d'autres gouvernements locaux dans des situations similaires - **15 points**.

- Le degré d'innovation ou de créativité démontré dans la conception de l'initiative - **15 points**.
  - La durabilité de l'initiative pour l'avenir - **10 points**.
  - Le degré d'intégration de l'initiative dans l'organisation du gouvernement local - **10 points**.
  - Le degré de difficulté, de complexité ou de danger de la situation à laquelle sont confrontés les acteurs de l'initiative sur le terrain - **15 points**.
  - La clarté générale et les détails des informations fournies sur l'initiative - **10 points**.
7. Au total, les critères ci-dessus permettent d'attribuer une note maximale de **100 points** aux projets nominés. Toutes les candidatures et leurs notations particulières seront communiquées au jury du Prix pour la paix. Le jury examine les notes, mais celles-ci ne servent qu'à l'informer, et le jury peut sélectionner tout finaliste et lauréat qu'il juge bon, indépendamment des notes. Par le biais de réunions numériques et de demandes d'informations aux candidats sérieux, le jury sélectionne une liste de cinq finalistes.

### Les finalistes

8. Le jury a sélectionné les cinq finalistes suivants :
- a) **Mersin, Turquie** : Développer le centre de cohésion sociale pour soutenir l'intégration, l'apprentissage interculturel et l'éducation à la paix.
  - b) **Mishiha, Burundi** : Par le biais de développement de « clubs de la paix » dans les écoles, soutenir le développement des jeunes pour en faire des membres responsables et dignes de confiance de la société.
  - c) **Monterrey, Mexique** : Réduire le recrutement des jeunes par les groupes criminels, en aidant les adolescents à faire face aux traumatismes en leur offrant un soutien psychosocial et des ateliers socioproductifs.
  - d) **Palmira, Colombie** : Mise en œuvre d'une approche globale de la prévention de la violence axée sur le travail avec les jeunes en hiérarchisant les ressources dans le cadre du projet PAZOS.
  - e) **Recife, Brésil** : Promouvoir la citoyenneté, les droits humains, une culture de la paix et l'accès à la justice dans les zones défavorisées grâce aux centres de paix communautaires COMPAZ.

### La cérémonie de remise du prix

9. Le lauréat sera annoncé le 13 octobre lors de l'Assemblée générale de CGLU. Une publication sera élaborée mettant en évidence les meilleures pratiques que ce processus a permis de recueillir.
10. Les finalistes et le lauréat du Prix pour la paix présenteront leurs dossiers lors du Congrès mondial, lors d'une session le 14 octobre qui servira également à poser les bases de l'avenir du Prix.